

ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE – LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS

L'an deux mille ONZE, le 6 OCTOBRE, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Michel PICONTO

Date de convocation du Conseil communautaire : 28 septembre 2011

Etaient présents :

- ARCINS: Claude GANELON, Daniel PARABIS
- ARSAC: Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
- CANTENAC: Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Michel PICONTO
- CUSSAC: Dominique FEDIEU, Jean-Luc NABET, Emile MEDINA
- LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
- LAMARQUE: Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
- LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Virginie ESCASSUT, Roland HEBRARD, Martine VALLIER, Jean-Pierre LAMY
- MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNAU, Christine NADALIE, Anne SAVIN DE LARCLAUZE, Marie-Claudette DARASPE
- MARGAUX: Jacqueline DOTTAIN, Claude BERNIARD, Jean-Marie GAY
- LE PIAN-MEDOC: Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Philippe SIMON, Josette JEGOU
- SOUSSANS: Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO, Ludovic LALANDE

<u>Concerne</u>: 2011-0610-05 TERRAIN ZA CHAGNEAU à Arsac – Vente d'une parcelle à la Société DISTRIB GROUP - Décision

La Communauté de Communes a acquis auprès de M.Porcheron un terrain cadastré AT 816, d'une superficie de 12 442 m², sur la Zone d'Activités de Chagneau (Arsac).

Après division, une première parcelle a été vendue à la Société Dugros Charpente. Le conseil communautaire a donné son accord pour vendre une deuxième parcelle à la société Solum Hydrogéologie. Ces deux ventes se sont opérées au prix de 30 € HT / m², prix estimé par les Domaines pour l'ensemble de la parcelle.

La société Distrilub Group, dirigée par Monsieur Lopez au Taillan Médoc, souhaite développer son activité de négoce de produits automobiles et donc disposer de nouveaux locaux plus grands et mieux adaptés.

Il est proposé de vendre à cette entreprise le lot C à 27 € HT /m2, afin de tenir compte des contraintes que n'avaient pas les lots précédemment vendus et propres au lot C : 850 m² à réserver en espaces verts le long de la départementale, amenées des réseaux sur une longueur de 50 m (voie d'accès).

l est donc proposé de lui céder, ou à la SCI qui s'y substituerait, le lot C de 4 264 m² issu de la division de la parcelle AT 816 (cf plan ci-après) au prix de 115 128 € correspondant à un prix de 27 € HT/m².

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

- ▶ décide de céder le lot C de 4.264 m² issu de la division de la parcelle AT 816 située dans la zone d'activités de Chagneau à la société Distrilub Group, ou à la SCI qui s'y substituerait, pour un montant de 115 128 €, soit 27 € HT le m².
 - ► Autorise le Président à signer les documents correspondants.

Certifié exécutoire : Reçu en Sous-Préfecture le Publié ou notifié le Pour copie conforme Arsac, le 7 octobre 2011

> Le Prés Gérard



Acte à classer DL2011-0610-05

3

En préparation

Four signature - Prêt à transmattre - En attente retour - > Aft reçu <

Préfectura

ାଞ୍ଚର

Identifiant FAST:

ASCL_3_2011-10-13T14-41-37.00 (Mi45636885)

ldentifiant unique de

033-243301447-20111006-DL2011-0610-05-DE (Voir l'appusé de réception

<u>ssaocie</u>) Facte:

Objet de l'acte :

Terrain ZA Chagneau à Arsac - Vente d'une parcelle

à la société DISTRIB GROUP - Décision

Date de décision :

06/10/2011

Conforme

Nature de l'agte :

Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competances par themes

3.4. Amenagement du territoire

Acte : <u>05.PDF</u>

Pieces jointes :

9105.PDF

Prepare Transmis

La 13/10/11 a 14:41 La 13/10/11 à 14:41

Accusé de réception

La 13/10/11 à 15:08

Par <u>PERIER Jean-Marc</u> Par PERIER Jean-Marc